RAPPORT ESG

Exercice 2022



Créer de la VALEUR EXTRA-FINANCIÈRE



Quoi de neuf POUR L'ESG?

4 - RAPPORT D'ACTIVITÉ - ESG 2022





SFDR, Taxonomie, article 29 de la Loi Énergie Climat :

quelles évolutions?

Côté SFDR, la réglementation en vigueur depuis mars 2021 poursuit un calendrier d'application en trois temps (10 mars 2021, 1^{er} janvier 2023 et 1^{er} janvier 2024) sur un scope plus large à chaque étape. En 2023, les sociétés de gestion doivent publier des éléments qualitatifs (sur le périmètre des fonds Article 8 et 9) et quantitatifs (pour l'ensemble des fonds et sociétés de gestion prenant en compte les principales incidences négatives), portant sur les données de l'année 2022.

Côté article 29 de la loi française dite Energie Climat (article 29 LEC), l'année 2023 marque l'entrée en vigueur de nouvelles sections, sur lesquelles les acteurs financiers doivent communiquer sur leur site Internet et sur la plateforme « Climate Transparency Hub » de l'Ademe. Ces nouveaux éléments concernent, entre autres, la part des encours alignés sur la Taxonomie, la part des encours exposés aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, ainsi que la description des risques ESG identifiés et les plans d'action associés pour les réduire sinon les maîtriser.

Enfin, l'Union Européenne a soumis début 2023, pour consultation avant validation définitive, les quatre derniers objectifs de la Taxonomie :

- la protection des ressources aquatiques et marines,
- la transition vers une économie circulaire.
- la prévention et la réduction de la pollution,
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Dès le 30 juin 2023, l'éligibilité et l'alignement à la Taxonomie des actifs sous gestion devront être publiés dans le cadre des reportings périodiques SFDR pour les acteurs ayant classifié leurs fonds sous l'article 8 ou l'article 9.

Dans le cadre de l'article 29 LEC, cette obligation de reporting s'applique aux sociétés de gestion françaises dont les encours sous gestion dépassent les 500 M€.

Un objectif stable : la décarbonation

Ce contexte réglementaire intègre également la dimension carbone, toujours prééminente. La réglementation SFDR, par exemple, a introduit de nouvelles questions en lien avec la stratégie de décarbonation des fonds dans la nouvelle version du modèle de reporting périodique.

Aujourd'hui, les entreprises de tous secteurs doivent calculer leur bilan carbone pour répondre aux attentes de leurs différentes parties prenantes. Dorénavant la question se porte plutôt sur l'identification des thématiques de décarbonation sur lesquelles elles doivent s'engager, et de leur déploiement dans leurs activités

Les sociétés passent à l'action en rejoignant des initiatives telles que la Net Zéro Initiative, qui s'impose comme un cadre de référence dans la réduction des impacts des sociétés sur l'environnement. Alors que la neutralité carbone était précédemment associée aux projets de compensation – qui ont montré leurs limites dans la lutte contre le réchauffement climatique –, la Net Zero Initiative met l'accent sur la contribution des sociétés à l'effort collectif de réduction des gaz à effet de serre pour une économie européenne neutre en carbone à horizon 2050 en Europe.

Les sociétés ont aussi pris d'assaut les organismes de certification des trajectoires de décarbonation : c'est le cas du SBTi, qui fait référence sur le marché mais qui est désormais saturé. Cette situation porte à 2 ans en moyenne le délai de validation d'une trajectoire. Pour y remédier, de nouveaux acteurs, historiquement experts des questions liées au carbone mais qui ne sont pas des organismes de certification, ont mis en place des méthodologies alternatives, en lien avec l'Accord de Paris, afin que les entreprises puissent s'appuyer sur des référentiels de confiance pour valider leur trajectoire et communiquer leurs engagements.





Le Groupe Siparex renforce son positionnement d'investisseur responsable, engagé pour la transition écologique et plus particulièrement la décarbonation, en cohérence avec les attentes de ses souscripteurs et de ses entreprises en portefeuille comme de ses collaborateurs.

UNE GOUVERNANCE ESG RENFORCÉE

Convaincu de son rôle clé d'accélérateur des transformations au cœur de l'économie et soucieux de répondre aux attentes de ses parties prenantes, le Groupe Siparex renforce en continu les moyens dédiés à sa pratique ESG. Sous l'impulsion de son Président Bertrand Rambaud, le Comité Exécutif du Groupe a confié courant 2022 à Céline Joubert, Chief Operating Officer et Cyril Fromager, Managing Partner de l'activité Entrepreneurs, le soin de définir une nouvelle feuille de route ESG & RSE 2030 en coconstruction avec l'ensemble des activités du Groupe.

En parallèle, Siparex s'est doté d'un Comité ESG composé de 6 membres permanents, présidé par Céline Joubert et chargé de structurer le volet opérationnel de la stratégie ESG.



CÉLINE JOUBERT Membre du Comité Exécutif Groupe, Chief Operating Officer



CYRIL FROMAGER
Membre du Comité
Exécutif Groupe,
Managing Partner de
l'activité Entrepreneurs



NICOLAS PIAU Membre du Comité Exécutif Groupe, Managing Partner de l'activité TiLT



PRISCILLE CLÉMENT Membre du Comité Exécutif Groupe, Directrice de la Communication et des Marques



NADJA BRESOUS MEHIGAN Partner XAnge, référente de l'activité impact investing



Directeur ESG



Ce Comité ESG a pour mission principale de proposer au Comité Exécutif une feuille de route ESG & RSE détaillée et priorisée. Il vise également à consolider et diffuser l'ensemble des bonnes pratiques ESG & RSE au sein de l'organisation. Pour ce faire, il mobilise autour de chantiers fédérateurs l'ensemble des expertises et des initiatives du Groupe ; à commencer par un programme de sensibilisation aux enjeux du climat (Fresque du Climat et formation au bilan carbone).



HÉLOÏSE SERVETTAZ Chargée de mission ESG Afin de mener à bien la mise en œuvre de cette nouvelle feuille de route, le Groupe a également renforcé son équipe ESG avec le recrutement début 2023 d'Héloïse Servettaz, en qualité de chargée de mission ESG.

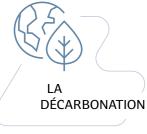


Le Groupe Siparex a pour ambition d'être reconnu pour la solidité et l'efficacité de sa démarche d'investisseur responsable attaché à une création de valeur durable.



Afin de guider son action, il s'est donné

3 priorités de transformation :





LA PARITÉ FEMME-HOMME

LE PARTAGE DE LA VALEUR AVEC LES SALARIÉS



Décarbonation

En matière environnementale, la lutte contre le changement climatique via la réduction des émissions de gaz à effet de serre des entreprises en portefeuilles comme des entités du Groupe Siparex, constitue une priorité pour Siparex tant en qualité de gestionnaire qu'en qualité de citoyen. Nous partageons le constat qu'une absence de vision stratégique et d'actions concrètes sur la décarbonation ferait peser des risques opérationnels et financiers à moyen terme sur les perspectives de création de valeur de nos investissements. C'est tout le sens de notre implication au sein de l'Initiative Climat International.

À ce titre, le Groupe s'est donné des objectifs 2025 / 2030 précis pour ses entreprises en portefeuille en matière d'évaluation et de suivi de l'empreinte carbone, d'engagements de réduction de l'intensité carbone et de contribution à la neutralité carbone.

Évaluation de l'empreinte carbone	Engagements de réduction de l'intensité carbone de l'activité	Engagements alignés sur une trajectoire Net-Zéro
2025 : 75 % des entreprises en portefeuilles	2025 : 25 % des entreprises en portefeuilles	2025 : 5 % des entreprises en portefeuilles
2030 : 100 % des entreprises en portefeuilles	2030 : 75 % des entreprises en portefeuilles	2030 : 25 % des entreprises en portefeuilles

Siparex vise de réaliser en parallèle une estimation de l'empreinte carbone de chacune des entités du Groupe à l'horizon 2024.

À noter le recrutement d'un(e) Chief Climate Officer dans le courant de l'année 2023, dont la mission principale sera d'accompagner les entreprises en portefeuilles dans la définition et la mise en œuvre de leur plan de décarbonation conformément aux ambitions du Groupe.





Parité femme-homme

Convaincu des effets bénéfiques de la diversité et de la parité femme-homme en entreprise, le Groupe Siparex s'engage au sein de France Invest en faveur de l'augmentation du nombre de femme au sein de ses équipes d'investissement ainsi qu'au sein des instances de gouvernance et de direction des entreprises en portefeuilles. La nomination de Sophie Nordmann début 2023 à la tête de la Commission Talents et Diversité de France Invest vient renforcer cet engagement.

Les objectifs 2030 du Groupe sont calqués sur ceux fixés dans la Charte Parité de France Invest.



Partage de la valeur

Le partage de la création de valeur au profit des salariés est un marqueur historique de l'ADN et de la culture d'investisseur responsable du Groupe Siparex. Plus largement, en cohérence avec notre engagement au sein de France Invest, nous sommes convaincus que les enjeux de transition écologique reposent également sur des conditions sociales favorables et que l'accès des salariés à un meilleur partage de la valeur créée est un levier déterminant de l'engagement individuel au sein de la société en faveur de l'adaptation aux transitions environnementales et sociétales en cours. Pour nos entreprises en portefeuille, il constitue un atout majeur d'attraction, de développement et de rétention des talents. Pour les salariés bénéficiaires, il représente un complément de revenu souvent significatif et une reconnaissance de leur contribution au succès de leur entreprise.

<u>Charte d'engagement sur le partage de la valeur de France Invest.</u>

Le Groupe Siparex vise à horizon 2030 un taux d'équipement de 75 % de ses participations en mécanismes de partage de la valeur au profit des salariés (prime, intéressement, participation volontaire, actionnariat salarié, partage de la plus-value, etc. ou dispositif équivalent dans le cas des sociétés étrangères). Cet objectif en taux d'équipement est renforcé par un objectif en taux de couverture des salariés de l'entreprise, qui doit être au moins égal à 75 % des salariés du pays de l'activité principale.

OBJECTIFS ESG AU CŒUR DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Le Fonds Siparex MidCap 4, article 8 SFDR renforcé par un engagement de 20 % d'investissement durable, se donne pour priorité d'action la lutte contre le réchauffement climatique en ligne avec les Accords de Paris via la mise en œuvre, pour chacune des entreprises du portefeuille, d'un plan de décarbonation contribuant à l'atteinte d'un objectif 2°C.

Le Fonds prévoit notamment de conditionner 10 % du carried interest à l'atteinte d'objectifs ESG & Climat à commencer par :

- 1. la réalisation systématique de due diligences ESG pour les nouveaux investissements réalisés par le Fonds, donnant lieu à un plan d'actions ESG et un reporting ESG annuel;
- 2. l'inclusion d'objectifs qualitatifs et quantitatifs ESG & Climat dans les conventions de partage de la performance avec les cadres clés co-actionnaires :
- 3. la réalisation systématique d'un bilan carbone et la formalisation d'un plan de décarbonation aligné a minima sur un scénario 2°C;
- 4. l'atteinte des objectifs quantitatifs du plan de décarbonation
- 5. Le développement de l'emploi et des mécanismes de partage de la valeur au profit des salariés.

Le degré d'atteinte de ces critères sera évalué par un tiers indépendant et pondéré par les montants investis.

Enfin la quote-part du carried interest qui ne serait pas versée aux porteurs de part de carried interest faute d'atteinte des objectifs ESG & Climat sera fléchée en fin de vie du fonds vers le financement de causes en lien avec les objectifs d'impact du Fonds sur recommandation d'un Comité d'Impact.





DES OBJECTIFS ESG AU CŒUR DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE DES INVESTISSEMENTS

Considérant l'alignement des intérêts des parties comme le premier facteur clé de succès des projets d'entreprises dans lesquelles nous investissons, nous nous attachons aussi fréquemment que possible à inscrire des objectifs ESG dans les conventions de partage de la performance des cadres clés coactionnaires afin de lier création de valeur financière et extra-financière. Cette pratique issue de l'univers de l'impact investing, nous permet d'aborder concrètement et en avance de phase, la méthode et les grands axes du plan de transformation ESG & Climat. Elle constitue un moyen efficace d'évaluer l'intentionalité des dirigeants actionnaires et leur maturité sur les grands enjeux de transformation RSE de leur entreprise.

UNE DÉFINITION DE L'INVESTISSEMENT DURABLE INSPIRÉE DES PROJETS DE TAXONOMIE VERTE ET DE TAXONOMIE SOCIALE EUROPÉENNES

A la faveur de l'entrée en vigueur de la règlementation SFDR, le Groupe s'est doté d'une définition de l'investissement durable largement inspirée de l'esprit de la taxonomie européenne, à savoir une contribution directe ou indirecte aux grands enjeux européens de transitions écologique et sociale :

- 1. la lutte contre le changement climatique d'origine anthropique :
- > les produits et services moins carbonés que les alternatives existantes sur le marché (ex : véhicules électriques vs véhicules thermiques) ;
- > les produits et services permettant de décarboner la chaîne de valeur aval / des clients (ex : rénovation des bâtiments).
- 2. l'adaptation au changement climatique de ses clients.
- 3. la prévention et la réduction de la pollution.
- 4. la transition vers une économie circulaire.
- 5. la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
- 6. la préservation et / ou l'amélioration la santé humaine.
- 7. le développement des territoires et l'inclusion sociale notamment dans des zones socio-économiques en difficulté.
- 8. la contribution directe ou indirecte à d'autres enjeux de transition sociale.



CLIMATE FELLOWSHIP, UN PROGRAMME POUR FAIRE ÉMERGER LES ENTREPRENEURS DE LA CLIMATE TECH

Initié par XAnge, "Climate Fellowship" est un programme d'accompagnement d'une durée d'un an, qui a pour but de faire émerger une nouvelle génération d'entrepreneurs dans la Climate Tech.

Les participants bénéficient d'un financement en equity de 100 000 € pour créer et construire une startup dans ce secteur. Le programme permet à chaque entrepreneur d'être coaché par les investisseurs de XAnge, d'accéder à du contenu et des évènements et aux meilleurs experts climat et VC européens. À la fin du programme, l'objectif pour les entrepreneurs est de lever un tour de seed. L'accélérateur Techstars et le fonds d'investissement Energy Impact Partners sont partenaires de ce programme, ils apportent des expertises complémentaires et leur réseau international.

Depuis le lancement du programme en octobre 2022, 4 projets ont été sélectionnés parmi plus de 150 candidatures reçues, dans les domaines de la mesure de l'impact carbone de l'aviation, de la compensation carbone, de l'amélioration de la production d'hydrogène vert et du recyclage des petits matériels d'outillage.



BONNES PRATIQUES ESG BONNES PRATIQUES ESG

58

sociétés ont évalué

leur dépendance

à la biodiversité.

ENVIRONNEMENT

Pour réussir à limiter le réchauffement climatique à deux degrés d'ici 2100, les entreprises doivent activement enclencher la réduction de leurs émissions de CO₃. Nombre d'entre elles sont déià à la tâche, en réalisant leur bilan carbone et définissant la trajectoire de décarbonation à suivre.

D'autres, nées de l'urgence environnementale, développent des solutions innovantes afin d'accélérer la transition écologique, en s'appuyant sur l'efficacité énergétique, l'éco-conception ou encore l'économie circulaire. Nous sommes convaincus que c'est bien la combinaison de ces deux mouvements – transformation des entreprises traditionnelles et dynamique d'innovation des start-ups – qui permettra d'atteindre les objectifs environnementaux de l'Accord de Paris.

> Sur 199 sociétés interrogées (avec un taux de réponse variant entre 50 et 100%) :

ont des engagements ou une **POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE** (formalisés ou non)

sociétés ont réalisé un bilan carbone au cours des 4 dernières années. soit 24 de plus qu'en 2021 (+71%).

85%

ont mis en place des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Bilan carbone du portefeuille (scopes 1, 2 et 3):

11 415 400 TCO, EQ

Le bilan carbone du portefeuille a été calculé sur un périmètre de 199 sociétés ainsi constitué:

> 43 ont fait un bilan carbone,

> 59 nous ont communiqué leurs consommations d'énergie pour les scopes 1 et 2 et le scope 3 a été calculé par proxy,

> 97 n'ont pas fait de bilan carbone ni communiqué les consommations d'énergie. Leurs émissions des scopes 1, 2 et 3 ont été calculées par proxy sur le chiffre d'affaires.

> ont défini une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (Quantitative ou Qualitative)

RÉDUCTION CO,

ORCAN ENERGY

Munich, Allemagne



Acteur allemand de l'efficacité énergétique dans l'industrie, Orcan Energy conçoit des systèmes de transformation de chaleur fatale en électricité propre. Ses solutions permettent de réduire les émissions de CO₃ et de faire des économies financières dès maintenant. Orcan cible 3 marchés principaux à l'échelle mondiale : les processus industriels (inclus le pétrole, gaz et ciment), la marine et la production d'électricité (y compris le gaz et l'énergie géothermique).

Orcan se distingue par un modèle à impact environnemental net positif: grâce à sa technologie, elle économise jusqu'à 110 fois plus de CO, qu'elle n'en émet sur l'ensemble du cycle de vie de ses produits. En fonction de l'intensité en carbone de l'électricité déplacée, le retour sur investissement carbone de ses produits peut être d'un à trois mois. Autrement dit, les produits installés par Orcan commencent à avoir un impact positif net sur les émissions de CO₂ après seulement un mois de fonctionnement, en tenant compte de leur empreinte carbone depuis la fabrication.

Outre ses efforts pour maximiser son impact positif, Orcan a également pris des mesures pour minimiser l'empreinte environnementale de ses produits, en proposant par exemple une offre visant à remettre à neuf ou à recycler correctement les produits en fin de vie. D'autres bonnes pratiques témoignent de la place centrale qu'occupe l'ESG dans l'ADN de l'entreprise : le respect des normes les plus exigeantes du secteur (ISO 9001, Directive 014/68/EU); une politique de voyage des collaborateurs qui encourage l'utilisation du train plutôt que de l'avion et met un vélo électrique à disposition de chaque employé qui le souhaite ; ou encore un programme de participation des employés indexé sur la réalisation d'objectifs ESG.



INNOVATION DURABLE

DRACULA TECHNOLOGIES

Valence, Auvergne-Rhône-Alpes



30 collaborateurs

Dracula Technologies développe des solutions d'energy harvesting basées sur la lumière ambiante pour alimenter les objets connectés dans divers usages (smart home, smart cards, asset tracking). Sa technologie repose sur la technique d'impression à jet d'encre en remplaçant les encres graphiques classiques par des encres conductrices organiques. Celles-ci ont le pouvoir de convertir la lumière, même à très faible émission (à partir de 5 lux), en énergie exploitable par une large gamme d'objets connectés (IoT).

Cette technologie offre une alternative durable à la pile au lithium, dont la production est gourmande en terres rares comme en eau et la fin de vie très polluante : environ 15 milliards de piles sont jetées dans la nature chaque année. De plus, là où les piles nécessitent un renouvellement annuel et des opérations d'entretien régulières, la solution de Dracula Technologies réduit les coûts de maintenance de l'ordre de 80 %. Son impact environnemental est limité, grâce à une approche complète d'éco-conception, de l'utilisation d'encres organiques et de solvants non dangereux (à base d'eau ou d'alcool) au recyclage à 100 % des produits. Plus léger et compact que la pile, le support imprimé permet aussi de faire des économies de matière et d'outillage dans le design des IoT, réduisant d'autant leur impact carbone et environnemental.

Désireuse d'aligner ses pratiques quotidiennes sur la qualité environnementale de ses produits, Dracula Technologies formalise actuellement sa démarche responsable en se dotant d'une raison d'être et d'objectifs statutaires. Son futur statut d'entreprise à mission lui permettra entre autres de renforcer sa marque employeur et de trouver les profils nécessaires au déploiement de ses grandes perspectives de développement, dans un marché à fort potentiel.

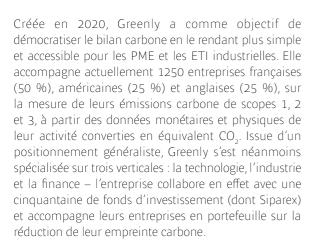
BONNES PRATIQUES ESG BONNES PRATIQUES ESG

BILAN CARBONE

GREENLY







Greenly complète sa solution de bilan carbone par une offre de conseil sur divers besoins : analyse du cycle de vie, trajectoires et scénarios de décarbonation, formation des salariés aux enjeux climatiques... Grâce à sa méthode fiable de collecte de données sur toute la chaîne de valeur, Greenly peut également aider les grands groupes à identifier leurs postes d'achats les plus émissifs et à faire progresser leurs fournisseurs, ou le cas échéant à choisir des fournisseurs plus vertueux.

Le succès du référentiel SBTi ayant rapidement conduit à sa saturation, Greenly a développé sa propre certification de trajectoire de décarbonation, la Net-Zero Contributor Certification. Elle atteste pour un an de la réalité des efforts faits pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de CO₃ alignés avec une trajectoire Net-Zéro et de leur réalisation, grâce à un audit des plans d'action effectué par un expert Climat de Greenly.



Quiet quitting, grande démission, modes de travail bouleversés par la pandémie et nouvelles aspirations des collaborateurs, etc. Dans un marché du travail en pleine mutation, où les rapports traditionnels entre employeurs et salariés sont bouleversés. l'attractivité des entreprises et leur capacité à retenir les talents sont devenues des enjeux critiques.

La marque employeur devient centrale et doit être nourrie d'initiatives concrètes sur le sens au travail, la participation au projet d'entreprise et à son impact sociétal ou environnemental, le partage de la valeur, l'innovation organisationnelle, ou encore l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

Sur 199 sociétés interrogées (avec un taux de réponse variant entre 68 et 84%) :

Effectif physique:

69 346



ont réalisé une enquête

sur l'engagement des employés

de femmes au sein de

la GOUVERNANCE **OPÉRATIONNELLE**

36

entreprises ont un mécanisme de partage de la valeur actionnariale non obligatoire, soit **26%** des répondantes.

ont mis en place une POLITIQUE DE FORMATION



Née du constat que la solitude tue plus que le tabac, la start-up Colette propose depuis 2020 un service de cohabitation intergénérationnelle. Sa plateforme digitale met en relation des étudiants (de 18 à 30 ans) avec des seniors (65 ans en moyenne) disposant chez eux d'une chambre à louer. Colette se charge de la modération des logements et des profils d'étudiants, ainsi que des aspects juridiques et de la médiation.

Les bénéfices sociaux de ce modèle sont nombreux. Il permet de lutter contre l'isolement des seniors et des jeunes, un enjeu de santé publique majeur que la crise Covid a accentué. Il offre à l'hôte un complément de revenu intéressant (le loyer moyen d'une chambre est de 400 euros, exonérés d'impôts) et au jeune une alternative de logement plus accessible qu'une location classique, ce qui favorise également sa réussite dans les études. Enfin, avec 100 000 chambres disponibles chez les seniors à Paris selon l'INSEE, Colette lutte aussi contre l'étalement urbain en valorisant les chambres inoccupées et logements sous-occupés au cœur de la

Fort de sa position de facilitateur et tiers de confiance, Colette crée désormais de nouveaux services dont un club communautaire gratuit pour les seniors proposant 300 sorties par mois et des groupes de discussions pour échanger sur ses centres d'intérêts et ses problématiques du quotidien. Cette communauté permet de faire croître le nombre d'hôtes sur l'activité colocation.

En interne, Colette a également mis en place plusieurs bonnes pratiques sociales : une sixième semaine de congés payés offerte, deux semaines de télétravail par an en plus du jour hebdomadaire, deux séminaires d'entreprise annuels, ainsi qu'une « mind-opener session » mensuelle qui permet à l'équipe de rencontrer une personnalité inspirante. Par ailleurs, la start-up applique la transparence totale sur les salaires et communique chaque mois sur sa performance financière. Un plan de partage de la valeur offre également aux collaborateurs une opportunité d'accès au capital.

BONNES PRATIQUES ESG

MARQUE EMPLOYEUR

ALTEREO

Aix-en-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur



CA 2022 : 18 M€

Depuis ses 12 sites en France, Altereo fournit des services d'ingénierie et des solutions digitales aux territoires pour l'optimisation et le développement raisonné de leurs réseaux d'eau potable et d'assainissement.

À la faveur de la reconfiguration du capital de l'entreprise autour de l'équipe dirigeante actuelle en 2022, Altereo s'est attaché à clarifier sa stratégie RSE en se dotant d'une raison d'être, en définissant ses valeurs et en renforçant sa marque employeur avec pour action clé de succès la promotion active d'une culture de la confiance avec et entre les collaborateurs. Cette ambition culturelle structurante a notamment été déclinée en une somme de mesures pratiques à forte dimension symbolique comme la formalisation du droit à l'erreur, l'isolement de la prime vacances jusque-là incluse dans le salaire mensuel ou encore la refonte de la communication interne.

Afin d'affirmer sa marque employeur et d'en tirer un avantage concurrentiel, Altereo a adapté son modèle en instituant la semaine de 4,5 jours : le temps de travail reste le même à une heure près (38 heures) mais il est désormais réparti du lundi matin au vendredi midi. Une sixième semaine de congés payés a également été offerte pour compenser l'absence de RTT.

Attentif à promouvoir le sens au travail, indépendamment de l'impact intrinsèque de ses métiers contributeurs directs à l'adaptation au réchauffement climatique et à la préservation des ressources naturelles, Altereo s'engage également à promouvoir les causes humanitaires, sociales et environnementales chères à ses collaborateurs. Elle met à leur disposition des moyens de communication, un budget dédié et un comité de suivi pour organiser des actions : collecte de déchets plastiques, projection d'un film sur la maladie de Charcot, témoignages...

Ce nouvel aménagement du temps de travail et l'amélioration du climat social ont rapidement porté leurs fruits : le nombre de départs a été divisé par 4 en 2022 par rapport à 2021 et 90% des collaborateurs évaluent aujourd'hui leur niveau de satisfaction et motivation à 4/5 ou 5/5.

SANTÉ-SÉCURITÉ

GROUPE ALDES

Vénissieux, Auvergne-Rhône-Alpes



CA 2022 : 386 M€

Leader européen des solutions techniques de ventilation et de confort thermique, Aldes est un groupe français familial de dimension internationale. Ses produits permettent de renouveler l'air intérieur et d'améliorer la qualité d'air des bâtiments. Ils réduisent du même coup la nécessité de les chauffer sinon de les refroidir, tout en favorisant leur pérennité. L'utilisation des solutions Aldes a donc un impact environnemental et énergétique positif et contribue à l'objectif de décarbonation posé par les pouvoirs publics européens, notamment en France via le plan Prime Rénove.

Si sa responsabilité sociétale est partie intégrante de l'ADN du Groupe depuis sa création en 1925, elle a fait l'objet d'un travail de formalisation en 2022 avec la mise en place d'une stratégie complète, transversale et internationale, co-construite par les collaborateurs avec l'accompagnement d'un cabinet spécialisé. Son volet social inclut notamment une politique Santé et Sécurité (« Aldes en Santé ») qui rassemble des actions de prévention des risques, de gestion opérationnelle et de communication sur cette thématique.

Depuis 2022, et suite aux impacts de la crise Covid, cette politique s'est enrichie d'un programme intitulé « Aldes for me » dédié au bien-être et à la santé mentale des collaborateurs du groupe. Il met à leur disposition une cellule d'orientation psychologique, avec un numéro de téléphone gratuit qui leur permet d'échanger avec un psychologue. « Aldes for me » propose également à celles et ceux qui en ressentent le besoin de bénéficier de six heures de psychothérapie financées par le Groupe. Par ailleurs, sur le volet environnemental Aldes s'est donné des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ambitieux, en ligne avec l'Accord de Paris : - 42% en valeur absolue sur les scopes 1 et 2 d'ici 2030, et - 51% sur le scope 3 en intensité à 2030. Ces objectifs conduisent le Groupe à repenser tout son modèle opérationnel, de la conception des produits à la gestion de ses sites industriels et son siège social à Vénissieux.



LA FONDATION SIPAREX

Investisseur responsable, Siparex a souhaité concrétiser son engagement sociétal par la création d'une fondation. Depuis 2020, La Fondation Siparex soutient des associations qui permettent à des publics fragiles ou en difficulté de disposer d'outils pour les aider à (re)trouver leur place dans la vie active, et plus généralement au sein de la société.

Cette année, la Fondation Siparex accompagne dix associations dont les projets sont liés à l'accès à l'entrepreneuriat avec une forte dimension sociale : par la formation, la réinsertion scolaire ou professionnelle, l'accompagnement personnel, l'aide à la création ou la reprise d'entreprise.

Au-delà du soutien financier, ce sont plus de 30 collaborateurs Siparex qui s'investissent régulièrement et donnent de leurs temps pour accompagner ces associations par du mentorat, la participation à des ateliers, l'organisation de rencontres, etc.

- Clubhouse œuvre pour l'insertion sociale et professionnelle de personnes fragilisées par des troubles psychiques
- 60 000 rebonds aide les entrepreneurs en post-liquidation à rebondir dans un nouveau projet professionnel, de création ou de salariat.
- La cravate solidaire a pour mission de lutter contre les discriminations liées à l'apparence des personnes en recherche d'emploi, lors des entretiens d'embauche et professionnels.
- Ma chance à moi aussi accompagne les enfants issus de familles en fragilité éducative, au sein des quartiers prioritaires des villes, sur les champs des savoirs fondamentaux, des savoirs-être et de l'éveil citoyen.
- Fondation EM Lyon soutient l'égalité des chances, l'ouverture sociale et la diversité à Emlyon business school.



- Association le 101 créée par l'École 42 est une école proposant une formation gratuite professionnalisante en développement informatique, à partir de 18 ans, sans condition de diplôme ni pré-requis.
- **Genèses** offre à des jeunes de 18 à 35 ans un parcours d'accompagnement unique et un environnement solide pour se découvrir et se relancer dans la vie.
- Force Femmes accompagne les femmes de plus de 45 ans au chômage vers une autonomie dans la construction de leur projet professionnel afin que chacune d'elle se rende actrice de son propre parcours.
- Femmes des Territoires favorise l'entrepreneuriat féminin et collabore avec l'ensemble des acteurs publics ou privés concernés par cet objet.
- La Pépinière de Valpré est destinée à des entrepreneurs de plus de 40 ans, pour permettre à d'anciens salariés de reprendre confiance en eux, de retrouver leur place dans la société et de s'épanouir dans leur vie professionnelle.

BONNES PRATIQUES ESG

GOUVERNANCE

Clé de voûte de l'entreprise, la gouvernance impulse son projet RSE et en accélère la réalisation dans toutes ses dimensions.

La définition d'une raison d'être et d'objectifs statutaires reste une excellente façon de repenser la mission de l'entreprise dans une dimension plus contributive et participative, en réponse aux exigences accrues des collaborateurs et de la société au sens large. La qualité d'entreprise à mission, de même que certains labels de durabilité, enclenchent une dynamique vertueuse de transformation qui irrigue tous les niveaux de l'organisation et embarque même son écosystème.

Sur 199 sociétés interrogées (avec un taux de réponse variant entre 65 et 83%) :





ont au moins 1 INDÉPENDANT au sein de la gouvernance actionnariale

54%

ont au moins une femme au sein de la gouvernance actionnariale



76%

ont une certification ou un **label de qualité** (a minima)

90%

garantissent la sécurité de leurs SYSTÈMES D'INFORMATION

ont un CODE ÉTHIQUE, une charte ou des engagements RSE

62%

ont un(e)
RESPONSABLE RSE

74%
ont un CODE ÉTHIQU

formalisés

=_

STRATÉGIE ESG

DESTIA

Olivet, Centre-Val de Loire



CA 2022 : 130 M€

Fondé par Xavier Mura en 2006, le Groupe Destia est progressivement devenu l'un des leaders français du maintien à domicile de personnes âgées et dépendantes. Intrinsèquement à impact social, il se transforme en entreprise à mission et s'est appliqué à faire de cette démarche structurante un projet fédérateur. Tous les collaborateurs ont été associés à la définition de la raison d'être et des objectifs statutaires de l'entreprise et près de 90% de ceux qui ont répondu à l'enquête interne ont validé les propositions du groupe de travail RSE en charge du projet de transformation.

L'humain étant au cœur de l'activité de Destia, la raison d'être de la société est d'apporter un accompagnement de qualité et personnalisé à toute personne en recherche d'autonomie faisant le choix de vivre à domicile, ainsi qu'à son entourage, tout en veillant au bien-être des collaborateurs. Afin de répondre à ce dernier objectif, Destia a initié en 2021 un baromètre social annuel visant la mise en place d'actions en réponse aux retours collectés. Cette initiative, adressée distinctement aux salariés sur le terrain et à ceux du siège social, a notamment donné lieu en 2022 à la création d'un CFA diplômant dédié aux métiers de l'aide à domicile à l'attention d'une quarantaine d'employés. L'objectif est de compléter l'offre de formation pour atteindre 300 formés par an (salariés ou employés en reconversion).

L'année 2022 a vu également la création d'une fondation, le Fonds Destia pour l'Entraide, en partenariat avec la société Responsage, dans le but d'aider et d'accompagner les collaborateurs dans leurs problématiques administratives et sociales du quotidien, à commencer par celle du logement.

PARTAGE DE LA VALEUR

EVANEOS

Paris, Île-de-France



Fondée en 2009, Evaneos est une marketplace qui promeut un tourisme plus responsable. Elle met en relation des voyageurs avec 600 agences locales sur les cinq continents, sélectionnées selon des critères d'expertise, de qualité et de durabilité. L'entreprise s'en assure par des audits réguliers et un suivi renforcé via son outil propriétaire de mesure d'impacts : le Better Trip Index. Certifiée B-Corp, Evaneos accorde une forte importance aux labels de développement durable : elle accompagne et finance ses agences partenaires dans leur démarche de certification au moyen du Better Trip Funds, alimenté par une partie des bénéfices de l'entreprise.

Chez Evaneos, le partage de la valeur est pensé dans une vision holistique qui intègre toutes les parties prenantes. Les agences locales et leurs prestataires récoltent 87 % du montant du voyage ; elles bénéficient aussi du partage d'expertises et de formations au sein du réseau Evaneos. Côté collaborateurs, l'entreprise a mis en place un plan de BSPCE (bons de souscription de parts de créateur d'entreprise) à l'attention de l'ensemble de ses salariés. Ceux-ci disposent également d'incitations à faire usage des services de voyage de leur entreprise avec entre autres une cagnotte de 50 euros par mois, la capacité à télétravailler depuis le lieu de destination afin de maximiser l'expérience de voyage et une journée de RTT offerte si le train est préféré à l'avion sur un long trajet. Ces bonnes pratiques contribuent au développement d'un environnement de travail cohérent et mobilisateur.



BONNES PRATIQUES ESG

STRATÉGIE ESG

GPG GRANIT

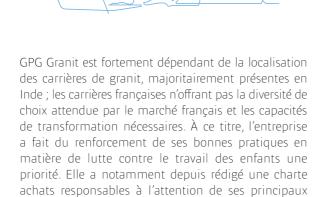
Saint-Jacques-de-la-Lande, Bretagne



CA 2022 : 29 M€

GPG Granit est un des leaders français de la conception et de la distribution en B2B de monuments funéraires personnalisés. Historiquement attentive à son empreinte sociétale, à commencer par l'accompagnement des familles en deuil, l'entreprise s'est attachée dès 2019 à faire progresser sa stratégie RSE avec notamment le recrutement d'Alina Grasland en qualité de responsable des Ressources humaines promue Directrice des Ressources humaines et de la RSE courant 2022 à la faveur de l'opération de reprise par Alexis Jubert, son nouveau PDG, promoteur d'un projet d'entreprise fédérateur et engagé.

Intégré aux conditions de partage de la performance, le plan d'actions RSE de l'entreprise vise en priorité trois axes clés de création de valeur : la maîtrise des risques dans la supply chain, le renforcement de la marque employeur et la réduction de l'empreinte carbone.



fournisseurs et contractualisé un programme d'audit de

ses fournisseurs auprès d'un organisme indépendant

spécialiste de la filière granit (IGEP).

Sur l'axe marque employeur, GPG Granit a structuré une démarche à 3 dimensions : la labélisation auprès de la société ChooseMyCompany, le suivi formalisé de KPIs et la rétention des cadres clés. L'entreprise a reçu en 2023 les labels HappyIndexAtWork, AgileAtWork et WelmpactIndex, source riche de recommandations pour renforcer sa démarche de progrès.

GPG Granit a par ailleurs finalisé son bilan carbone et démarre la définition opérationnelle de sa trajectoire de réduction de l'intensité carbone de ses activités.



Ce tableau présente la valeur consolidée des Principal Adverse Impacts à fin 2022, tels que définis par la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), au niveau du Groupe Siparex.

Indicateurs PAI - Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (1/2)

N°	Indicateur de durabilité défavorable	Métrique	Unité	Valeur	Périmètre
1.1.	Émissions de GES Scope 1	Émissions de GES Scope 1	tCO₂eq	37 561	173
1.2.	Émissions de GES Scope 2	Émissions de GES Scope 2	tCO ₂ eq	11 715	182
1.3.	Émissions de GES Scope 3	Émissions de GES Scope 3	tCO ₂ eq	2 114 814	181
1.4.	Total des émissions de GES	Émissions de GES Scope 1, 2 & 3 attribuées au Groupe Siparex	tCO ₂ eq	2 164 090	181
2	Empreinte carbone	Empreinte carbone par M€ investis	tCO₂eq / M€ investis	2 113	183
3	Intensité GES des entreprises bénéficiaires	Intensité GES du Fonds par M€ de chiffre d'affaires des entreprises en portefeuilles	tCO₂eq / M€ de CA	1 734	198
4	Exposition aux entreprises présentes dans le secteur des énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	%	0 %	196
5	Part d'énergie non renouvelable consommée et produite	Part de la consommation et production d'énergie non renouvelable des entreprises bénéficiaires provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage	%	Part d'énergie non renouvelable consommée 1 %; part d'énergie non renouvelable produite 0 %	69
6	Intensité énergétique par secteur climatique à fort impact	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires, par secteur climatique à fort impact	GWh / M€ de CA	SECTION C: 0,28 GWh / M€ SECTION F: 0 GWh / M€ SECTION G: 0,03 GWh / M€ SECTION H: 0,09 GWh / M€ SECTION L: 0 GWh / M€"	43
7	Activités affectant négativement les zones sensibles pour la biodiversité	Part des investissements dans des entreprises bénéficiaires dont les sites/opérations sont situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises bénéficiaires ont un impact négatif sur ces zones	%	0%	112
8	Émissions de polluants dans l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises bénéficiaires d'investissements par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée	Tonnes / M€ investis	0,01	86

Indicateurs PAI - Principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (2/2)

Ν°	Indicateur de durabilité défavorable	Métrique	Unité	Valeur	Périmètre
9	Déchets dangereux générés	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises bénéficiaires d'investissements par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée	Tonnes / M€ investis	6,4	80
10	Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements dans des sociétés bénéficiaires qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	96	0%	166
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	96	38,8%	127
12	Écart de rémunération non ajusté	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	%	11,70%	160
13	Diversité au conseil	Ratio moyen femmes/hommes au sein des conseils d'administration des entreprises bénéficiaires d'investissements, exprimé en moyenne pondérée	%	86,98%	165
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous- munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	96	0,00 %	216
PAI optionnel 1	Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de déchets non recyclés générés par les entreprises bénéficiaires d'investissements par million d'euros investis, exprimé en moyenne pondérée	Tonnes / M€ investis	0,11	104
PAI optionnel 2	Taux de fréquence des accidents	Taux d'accidents dans les sociétés bénéficiaires d'investissements par million d'euros investis, exprimé en moyenne pondérée	Taux / M€ investis	0,00	140

CONFORMITÉ À L'ARTICLE 29 DE LA LOI ÉNERGIE CLIMAT

Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Présentation de la démarche d'investissement responsable du Groupe Siparex

Spécialiste français indépendant du capitalinvestissement, le Groupe Siparex comptait un total cumulé de 3,3 Md€ d'actifs sous gestion au 31 décembre 2022, couvrant l'ensemble des segments du marché depuis le venture capital jusqu'au Midcap européen en passant par la dette privée. De la start-up à l'ETI, la plateforme Siparex finance et accompagne des projets entrepreneuriaux à fort potentiel de création de valeur.

Au service de ses clients et intrinsèquement voué à contribuer au bon développement de ses entreprises en portefeuilles, le Groupe Siparex est pleinement conscient des défis posés par la transition écologique. Actionnaire professionnel responsable attaché à la création de valeur durable pour ses investisseurs comme pour l'ensemble de ses parties prenantes, il est également convaincu de son rôle clé d'accélérateur des transformations au cœur de l'économie et promoteur de modèles de transition justes et inclusifs.

Fidèle à la vision de ses fondateurs et grands investisseurs pour lesquels la création de richesses résulte avant toute chose de la croissance durable des entreprises accompagnées, Siparex s'attache à mesurer la performance de ses investissements à l'aune de critères financiers mais également de la contribution aux grands enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance (« ESG »). C'est dans cet esprit que Siparex a adhéré en 2013 aux Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) et que le Groupe s'applique à promouvoir activement les meilleures pratiques de la profession. Siparex est notamment signataire de l'Initiative Climat International et des trois chartes de France Invest (Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance, Charte Parité et Charte d'engagement sur le partage de la valeur).

Cette démarche d'investissement responsable fondée sur l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans toutes les étapes du cycle d'investissement comme du cycle de vie des fonds depuis leur conception jusqu'à leur liquidation repose sur les dispositions suivantes :

Conception des produits

- Développement de fonds article 9 SFDR et de fonds d'impact investing thématiques.
- Inclusion d'objectifs ESG clairs dans la stratégie d'investissement de nos Fonds article 8 SFDR.
- Conditionnement du versement d'une part significative du carried interest à l'atteinte d'objectifs ESG qualitatifs et quantitatifs prédéfinis.

> Stratégie d'investissement

- Renforcement de nos exclusions sectorielles, en ce compris au cas particuliers des fonds articles 8 et 9 SFDR créés après le 1^{er} janvier 2022, le financement direct de l'extraction d'énergies fossiles carbonées (charbon et pétrole) et la production d'électricité à partir d'énergies fossiles carbonées (charbon et pétrole)
- En complément de la politique ESG du Groupe, pour nos fonds article 8 SFDR, définition de priorités d'impact en cohérence avec les moyens internes et externes d'accompagnement opérationnels et stratégiques mobilisables pour transformer les entreprises cibles.

> Analyse des opportunités d'investissement

- Intégration des critères ESG dans les analyses de risques des opportunités d'investissement.
- Analyse renforcée des risques de transition liés au changement climatique ; à commencer par les risques règlementaires et de réputation.

> Structuration des opérations d'investissement

- Intégration d'objectifs ESG dans la convention de partage de la performance des cadres clés actionnaires
- Mise en place de financements dont la marge est conditionnée à l'atteinte d'objectifs ESG (dits « prêts à impact » ou « sustainability linked loans »).

> Promotion d'une démarche de progrès

- Réalisation d'un diagnostic holistique de maturité ESG des entreprises investies en amont de l'investissement sinon à l'issue de l'opération.
- Définition d'un plan d'actions ESG centré sur les principaux objectifs matériels de l'entreprise avec pour objectif systématique la réduction progressive de l'intensité carbone de l'activité.
- Mise à disposition des moyens stratégiques et opérationnels du Groupe Siparex pour la mise en œuvre du plan d'actions ESG
- Suivi annuel du plan d'actions ESG dans le cadre des instances de gouvernance.

> Cession des investissements

- Valorisation de la démarche de progrès et du potentiel de création de valeur extra-financière dans le mémorandum de cession
- Réalisation au cas par cas de revues ESG vendeur

> Liquidation des produits

- Pour les fonds concernés dont le versement du carried interest est conditionné pour partie à l'atteinte d'objectifs ESG : fléchage des sommes gardées en réserve du fonds concerné faute d'atteinte de 100% des objectifs ESG vers une sélection d'initiatives, d'associations et d'organismes d'intérêt général ou structures équivalentes dans le but de compenser la part des objectifs ESG non atteints (i.e. le financement d'initiatives visant à lutter contre le changement climatique).

Avec pour ambition d'être reconnu pour la solidité et l'efficacité de cette démarche d'investisseur responsable attaché à une création de valeur durable, le Groupe Siparex s'est donné 3 priorités de transformation positive afin de guider son action :

- > la décarbonation.
- > la parité femme-homme,
- > le partage de la valeur avec les salariés.

Pour chacune de ces 3 priorités, Siparex s'est fixé des objectifs à horizon 2030 en cohérence avec ses engagements externes auprès notamment de l'initiative climat international et de France Invest.

Moyens de communication aux investisseurs

Conformément aux bonnes pratiques de l'industrie en la matière nous nous appliquons à communiquer régulièrement sur les performances financières et extra-financières des entreprises en portefeuilles aux souscripteurs de nos fonds. Au cas particulier du suivi des critères et objectifs ESG pris en compte, nous communiquons aux souscripteurs de nos fonds et mettons à leur disposition au sein de leur intranet individuel sécurisé :

- > un rapport ESG annuel de fonds ;
- > une revue des principaux enjeux ESG entreprise par entreprise dans les rapports semestriels de fonds.

Nous profitons par ailleurs de la réunion annuelle des souscripteurs de nos fonds ainsi que des comités consultatifs semestriels de nos fonds pour communiquer une revue des principaux enjeux et bonnes pratiques ESG des entreprises en portefeuilles.

Nous communiquons par ailleurs sur notre site web l'ensemble de notre démarche ESG et notre actualité ESG via le rapport annuel ESG & RSE du Groupe.

Adhésion de l'entité à des chartes et initiatives relatives à l'ESG

Parmi les engagements du Groupe Siparex figurent :

• L'adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies

Les PRI définissent un ensemble de principes pour guider les investisseurs dans l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs décisions d'investissement.

• L'adhésion à l'initiative Climat International (iCl)

L'iCI est une initiative qui vise à mieux comprendre et à lutter contre le changement climatique. Elle s'engage à mobiliser les acteurs du secteur du capital-investissement pour prendre des mesures concrètes en faveur de la transition vers une économie plus durable et à faible émission de carbone.

• La signature de la Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance de France Invest

Cette Charte vise à promouvoir les meilleurs pratiques en matière de responsabilité actionnariale sur les dimensions sociétale et sociale, environnementale et de bonne gouvernance.

• La signature de la Charte pour la Parité Femmes-Hommes de France Invest

Cette Charte vise à promouvoir la parité chez les acteurs du capital-investissement français et dans les entreprises qu'ils accompagnent. Elle comprend 30 engagements et fixe des objectifs quantifiés pour les sociétés de gestion et leurs participations. L'ambition est d'atteindre d'ici 2030 une représentation de 25 % de femmes à des postes de senior au sein des équipes d'investissement, ainsi qu'une présence de 30 % de femmes dans les comités de direction des participations.

• La signature de la Charte d'engagement sur le partage de la valeur

Cette charte vise à promouvoir les bonnes pratiques en matière de partage de la valeur avec les salariés. Ces signataires s'engagent notamment à jouer un rôle moteur auprès de leurs entreprises en portefeuille afin d'augmenter à court terme le taux de couverture de leurs salariés par au moins un dispositif de partage annuel de la valeur créée ; et de promouvoir, dans le long terme, le partage de la création de valeur actionnariale à travers l'actionnariat salarié et le partage de la plus-value dans toutes les situations où ces deux mécanismes sont pertinents.

Moyens internes déployés par l'entité

Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

Ressources humaines

Renforcement des ressources humaines liées à l'ESG

Afin de s'assurer que le Groupe Siparex, se donne les moyens de ses ambitions, les ressources ESG ont été renforcées au cours des deux dernières années, afin de consolider la gouvernance ESG et l'équipe ESG dédiée.

Sous l'impulsion de son Président Bertrand Rambaud, le Comité Exécutif du Groupe a confié courant 2022 à Céline Joubert, Chief Operating Officer et Cyril Fromager, Managing Partner de l'activité Entrepreneurs, le soin de définir une nouvelle feuille de route ESG & RSE 2030 en co-construction avec l'ensemble des activités du Groupe. En parallèle, Siparex s'est doté d'un Comité ESG composé de 6 membres permanents, présidé par Céline Joubert et chargé de structurer le volet opérationnel de la stratégie ESG :

- Céline Joubert, Membre du Comité Exécutif Groupe,
 Chief Operating Officer
- > Cyril Fromager, Membre du Comité Exécutif Groupe, Managing Partner de l'activité Entrepreneurs
- Nicolas Piau, Membre du Comité Exécutif Groupe, Managing Partner de l'activité TiLT
- > Priscille Clément, Membre du Comité Exécutif Groupe, Directrice de la Communication et de la Marque
- > Nadja Bresous Mehigan, Partner XAnge, référente de l'activité impact investing
- > Simon Ruchaud, Directeur ESG

Ce Comité ESG a pour mission principale de proposer au Comité Exécutif une feuille de route ESG & RSE détaillée et priorisée. Il vise également à consolider et diffuser l'ensemble des bonnes pratiques ESG & RSE au sein de l'organisation. Pour ce faire, il mobilise autour de chantiers fédérateurs l'ensemble des expertises et des initiatives du Groupe; à commencer par un programme de sensibilisation aux enjeux du climat (notamment la Fresque du Climat).

Afin de mener à bien la mise en œuvre de cette nouvelle feuille de route, le Groupe a également renforcé son équipe ESG avec le recrutement début 2023 d'Héloïse Servettaz, en qualité de chargée de mission ESG, aux côtés de Simon Ruchaud.

En complément de l'équipe ESG, le Groupe Siparex s'appuie également sur son équipe opérationnelle (operating team) pour mettre en œuvre et accélérer les plans d'actions ESG de ses entreprises en portefeuilles.

La part des équivalents temps plein (ETP) dédiée à l'ESG rapportée aux encours totaux gérés par le Groupe Siparex s'élève à 0,000000057% (2 ETP pour 3,5 Md€ d'encours sous gestion au 30 juin 2023)

Description globale des ressources humaines liées à l'ESG

Les ressources liées à l'ESG ont pour principales missions de structurer le volet opérationnel de la stratégie ESG, de la décliner au sein du Groupe en fonction des spécificités de chacune de ses activités et d'assurer sa mise en œuvre ainsi que le respect des engagements ESG du Groupe vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes. Ressources clés de l'accompagnement du changement au sein du Groupe, elles sont structurées comme suit :

Gouvernance ESG:

La gouvernance ESG du Groupe Siparex repose sur deux organes clés : le Comité Exécutif Groupe et le Comité ESG Groupe. Le Comité Exécutif Groupe a confié à deux de ses membres, Céline Joubert et Cyril Fromager, le soin de définir la stratégie ESG du Groupe et d'en assurer la supervision. Le Comité ESG Groupe, composé de six membres permanents, dont quatre membres du Comité Exécutif Groupe, présidé par Céline Joubert, a la charge de la déclinaison opérationnelle de la stratégie ESG.

<u>Équipe ESG :</u>

L'équipe ESG a pour principales missions la mise en œuvre de la stratégie ESG et l'accompagnement des équipes d'investissement comme des équipes support dans l'amélioration continue de leurs pratiques. Elle s'attache i) à co-concevoir avec les équipes d'investissement la politique ESG des nouveaux véhicules d'investissement et à diffuser les bonnes pratiques ESG au sein du Groupe ; ii) à développer et mettre à disposition des équipes d'investissement les outils et méthodes de formation et d'analyse ESG ; iii) à assurer la conformité des pratiques et des moyens

aux réglementations telles que l'article 29 de la loi Energie Climat ou le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité (SFDR) ; iv) et enfin à assurer le respect des obligations de reporting à l'attention des souscripteurs des Fonds.

L'équipe ESG est placée sous la responsabilité opérationnelle de Céline Joubert et composée de Simon Ruchaud, Directeur ESG, et Héloïse Servettaz, chargée de mission ESG.

Équipe opérationnelle ou Operating Team :

L'Operating Team regroupe les moyens opérationnels et stratégiques d'accompagnement du Groupe Siparex : 7 professionnels avec des expertises spécifiques et un fort savoir-faire de la gestion de projets mis à disposition des entreprises en portefeuilles afin d'accélérer leur transformation digitale, développer leur marque employeur et renforcer leurs ressources humaines clés, mettre en œuvre leur plan d'actions ESG.

L'Operating Team est placée sous la responsabilité opérationnelle de Céline Joubert et composée notamment de Nicolas Réquillart-Jeanson, Chief Digital Officer, et Pauline Paquet, Startup Success Manager.

À noter le recrutement d'un(e) Chief Climate Officer dans le courant de l'année 2023, dont la mission principale sera d'accompagner les entreprises en portefeuilles dans la définition et la mise en œuvre de leur plan de décarbonation.

Ressources techniques dédiées à la prise en compte de l'ESG

En parallèle de la diffusion des bonnes pratiques de l'industrie, le Groupe a investi en 2017 dans l'implémentation centralisée d'un outil web de collecte des données ESG de ses entreprises en portefeuille (Reporting21). Mis à leur entière disposition, il pourra leur permettre demain d'apporter une réponse concrète aux obligations de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

A partir du développement de cet outil, colonne vertébrale du savoir-faire de Siparex en matière de reporting ESG, le Groupe a construit un partenariat de qualité avec son éditeur (Reporting21), également spécialiste du conseil ESG & RSE, lui permettant de s'adapter en temps réel aux évolutions règlementaires et opérationnelles en matière de finance durable.

Le Groupe Siparex a noué également des partenariats de confiance avec des experts du conseil ESG & RSE ; à commencer par Indefi et PwC.

Recours à des prestataires externes et fournisseurs de données

Comme indiqué plus haut, le Groupe Siparex s'appuie sur des prestataires externes reconnus pour mettre en œuvre sa politique ESG.

Nous recourrons régulièrement à une cinquantaine de prestataires externes pour l'analyse des forces et des faiblesses ESG des opportunités d'investissement ainsi que pour la mise en œuvre de leur plan d'actions ESG.

Siparex n'a pas recours à ce stade à des fournisseurs de données ESG mais sollicite ponctuellement des experts externes pour la mise à disposition de benchmarks afin de positionner les entreprises en portefeuilles.

Ressources financières consacrées à l'ESG

En 2022, une enveloppe totale cumulée d'environ 1 M€ a été consacrée à l'ESG.

Actions menées en vue du renforcement des capacités internes de l'entité

Formations des cadres dirigeants et des collaborateurs

- Refonte du programme de formations externes du Groupe incluant des formations externes en matière FSG.
- > Animation d'un programme de formation interne en matière ESG, trimestrielle a minima, majoritairement avec l'intervention de tiers experts externes (bilan carbone, sobriété énergétique, enjeux du changement climatique, etc.).
- Déploiement de la Fresque du Climat courant 2022 auprès de plus de 80% des collaborateurs et 100% des membres du Comité Exécutif Groupe comme du Comité ESG Groupe, renforcé par l'animation de 2 ateliers par an à l'attention des nouveaux entrants.
- > Accompagnement des équipes d'investissement par l'équipe ESG dans la réalisation des analyses ESG des entreprises cibles ainsi que dans la définition des plans d'actions ESG.

Stratégie de communication

- > Inclusion systématique d'une séquence ESG dans le programme des séminaires internes du Groupe.
- > Publication sur le site web Siparex du rapport annuel ESG & RSE du Groupe.
- Information interne régulière sur les activités de la Fondation Siparex ainsi que sur les activités de l'Operating Team.

Conception des nouveaux produits

- > Développement de fonds article 9 SFDR et de fonds d'impact investing thématiques.
- > Inclusion d'objectifs ESG clairs dans la stratégie d'investissement de nos Fonds article 8 SFDR.
- Conditionnement du versement d'une part significative du carried interest à l'atteinte d'objectifs ESG qualitatifs et quantitatifs prédéfinis.
- > Renforcement des exclusions sectorielles des nouveaux fonds.
- > En complément de la politique ESG du Groupe, pour nos fonds article 8 SFDR, engagements d'investissement durable et définition de priorités d'impact en cohérence avec les moyens internes et externes d'accompagnement opérationnels et stratégiques mobilisables pour transformer les entreprises cibles.

Diffusion des bonnes pratiques au sein du Groupe Siparex

- Partage d'expérience entre les équipes d'investissement, à commencer entre les équipes gérantes de fonds article 8 SFDR et les équipes gérantes de fonds article 9 SFDR.
- > Renforcement des savoir-faire du Groupe en matière de gestion des risques, à commencer par la gestion des risques de transition liés au changement climatique.

Accompagnement du changement

- Renforcement de la politique ESG des nouveaux fonds en co-conception avec les équipes d'investissement
- Développement et mise à disposition des équipes d'investissement d'outils et de méthodes de formation et d'analyse ESG

Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Connaissances, compétences et expériences des instances de gouvernance

Le Comité Exécutif du Groupe Siparex s'appuie sur le Comité ESG Groupe pour la mise en œuvre de la stratégie ESG & RSE 2030. Ce dernier informe régulièrement le Comité Exécutif de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route 2030, a minima une fois par an.

À noter que Bertrand Rambaud, Président du Groupe Siparex, a été élu en juin 2023 Président du Conseil d'Administration de France Invest. Il est pleinement conscient des principaux enjeux ESG de l'industrie ainsi que de l'actualité règlementaire.

À noter également que 4 des 10 membres du Comité Exécutif siègent au Comité ESG Groupe, instance de référence de suivi des enjeux et obligations ESG du Groupe. Les travaux du Comité ESG sont également complétés par une restitution trimestrielle des travaux de veille règlementaire produits par la Direction de la conformité et du contrôle interne (DCCI).

Le Comité ESG s'appuie sur l'équipe ESG, l'Operating Team et plus largement l'ensemble des collaborateurs du Groupe pour la réalisation des objectifs ESG 2030. Leur déclinaison activité par activité du Groupe est in fine de la responsabilité des Directoires d'activité.

L'équipe ESG en cohérence avec son rôle d'accompagnement du changement, participe à la revue de la conformité ESG des opérations (revue de 1^{er} niveau). Cet exercice de supervision est renforcé par un contrôle de 2^{ème} niveau assuré par l'équipe contrôle interne et conformité (DCCI) du Groupe.

Le suivi régulier des plans d'actions ESG et des performances ESG des entreprises en portefeuilles est assuré par l'équipe ESG et diffusé, a minima une fois par an, aux souscripteurs des fonds concernés. Intégration des critères ESG dans la politique de rémunération de l'entité

Une part de la rémunération variable de l'équipe ESG ainsi que de Céline Joubert dépend du respect de la feuille de route ESG pour l'année N fixés en fin d'année N-1; matérialisée notamment par les indicateurs suivants:

- A. Respect des obligations règlementaires du Groupe
- **B.** Livraison des rapports ESG des fonds
- **C.** Respect du programme de formation interne
- **D.** Degré d'atteinte des objectifs fixés par le Comité ESG Groupe

À noter par ailleurs que près de 60% des capitaux disponibles pour l'investissement à date (« Dry Powder ») au sein du Groupe visent explicitement l'atteinte d'objectifs ESG et que près du tiers des collaborateurs sont directement concernés par leur réalisation via la détention de parts ouvrant droit au « carried interest » : le versement d'une part significative du carried interest étant conditionné à l'atteinte d'objectifs ESG définis dans le règlement de chacun des concernés.

Le Groupe travaille par ailleurs au renforcement de sa politique de rémunération en la matière afin de l'étendre à un plus grand nombre de collaborateurs du Groupe et vise une publication d'ici la fin 2023 sur son site web de cette nouvelle version amendée.

Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil de surveillance de l'entité

À date, le règlement interne du Conseil de Surveillance de la holding de tête du Groupe Siparex (SIGEFI Private Equity) n'intègre pas de critères ESG mais un suivi annuel de la feuille de route ESG est prévu au sein de ce dernier.

Stratégie d'engagement

Périmètre d'entreprises concernées par la stratégie d'engagement

La stratégie d'engagement actionnarial du Groupe couvre 100% des activités du Groupe Siparex.

Présentation de la politique de vote

Le Groupe Siparex participe activement à la gouvernance des entreprises dans lesquelles il investit, comme l'illustre sa politique d'engagement actionnarial (en accès libre sur son site web).

Les sociétés de gestion du Groupe Siparex exercent les droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds qu'elles gèrent, en se référant aux principes suivants :

- > L'approbation des comptes et l'affectation du résultat,
- > La modification des statuts,
- La nomination et la révocation des mandataires sociaux et autres organes,
- > Les conventions dites « réglementées »,
- > Les programmes d'émission et de rachat de valeurs
- > La désignation des contrôleurs légaux des comptes,
- > Tout autre type de résolution spécifiques.

Les représentants de Siparex participent physiquement aux assemblées générales des entreprises en portefeuilles et votent dans le respect de la politique d'engagement actionnarial du Groupe.

L'information des souscripteurs sur l'application de la politique d'engagement actionnarial est effectuée au moyen du rapport annuel de gestion de chacun des fonds sous gestion.

Bilan de la politique de vote

Le bilan de la politique de vote du Groupe Siparex est en cours de structuration.

Bilan de la stratégie d'engagement

En tant qu'acteur du capital-investissement, le Groupe Siparex s'engage activement aux côtés des entreprises de ses portefeuilles sur les thématiques ESG. Cet engagement témoigne de la volonté du Groupe de contribuer activement à leur transformation positive et à la création de valeur durable pour l'ensemble des parties prenantes.

100% des entreprises en portefeuilles sont concernées par un dialogue sur les thématiques ESG

Décisions prises en matière de stratégie d'investissement

Les fonds institutionnels article 8 et 9 SFDR en période d'investissement gérés par Siparex excluent systématiquement :

- > la production, les échanges commerciaux ou les services relatifs au clonage d'êtres humains à des fins de reproduction ou aux organismes génétiquement modifiés :
- > la production de tabac ;
- > la fabrication de mines anti-personnel et/ou de bombes à sous-munitions ainsi que la fabrication des éléments clés pour l'assemblage et le fonctionnement desdites armes ;
- > l'exploitation de casinos, jeux d'argent et entreprises équivalentes ;
- > l'exploitation de toute activité liée à la pornographie ;
- > la recherche, le développement ou les applications techniques relatives à des programmes ou solutions portant sur des données électroniques, qui (x) visent spécifiquement à soutenir toute activité décrite ci-dessus, ou (y) visent à permettre l'accès illégal à des réseaux de données électroniques ou le téléchargement de données électroniques;
- > une activité économique illégale (c'est-à-dire toute activité de production, commerce ou autre, dont la réalisation serait illégale en vertu des lois ou réglementations applicables au Fonds ou à l'Entreprise concernée, en ce compris toute activité relative au clonage humain à des fins reproductives);
- > les activités préjudiciables à l'environnement en ce inclus les activités d'extraction d'énergies fossiles et de production d'électricité en utilisant des énergies fossiles.

Taxonomie européenne et combustibles fossiles

Taxonomie européenne

À fin 2022, nous estimons que 39% des encours gérés par le Groupe Siparex étaient éligibles aux objectifs de la taxonomie européenne.

Activités liées aux énergies fossiles

À fin 2022, nous estimons à 0,7% la part des encours historiques résiduels indirectement exposés à l'exploration, à l'extraction, au négoce, au transport et au stockage de combustibles fossiles et à 0% la part des encours historiques résiduels directement exposés à l'exploration, à l'extraction, au négoce, au transport et au stockage de combustibles fossiles.

Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Au 30 juin 2023, le Groupe Siparex ne s'est pas encore doté d'une stratégie d'alignement basée sur les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris, relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Le Groupe Siparex vise par ailleurs à l'horizon 2030 que 25% de ses entreprises en portefeuilles aient pris des engagements alignés sur une trajectoire Net-Zéro.

Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Au 30 juin 2023, le Groupe Siparex ne s'est pas encore doté d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

L'analyse comme le suivi des critères environnementaux, sociaux et de qualité de la gouvernance ainsi que leur prise en compte dans les décisions d'investissement et de gestion constituent une verticale à part entière de notre dispositif de gestion des risques.

Analyse des opportunités d'investissement

Quelle que soit l'activité du Groupe Siparex concernée, l'analyse des critères ESG fait partie intégrante de l'analyse des risques et opportunités. Nous renforçons régulièrement nos outils et méthodes d'analyse ESG et plus particulièrement en matière de climat avec la mise à disposition des équipes d'investissement d'un outil propriétaire d'évaluation de la matérialité du risque climat. Inspiré des recommandations de l'initiative climat international, ce dernier évalue à la fois le profil de risque climat de l'opportunité d'investissement et sa maturité en matière de gestion des risques physiques et de transition liés au changement climatique.

Les diagnostics ESG et climat des opportunités d'investissement approfondies sont renforcées au cours du process par la consultation de tiers experts, la réalisation d'analyses stratégiques complémentaires et la présentation des opportunités d'investissement à un Comité d'experts, collège consultatif d'une dizaine de membres choisis pour leur réputation et leur expérience sectorielle, stratégique et de direction d'entreprises. Ce dernier exerce un regard critique sur les fondamentaux industriels, financiers et extra-financiers de l'opportunité analysée, la pertinence et l'ambition de son projet de développement. Ses avis viennent enrichir la cartographie des principaux risques et enjeux.

Décision et structuration des investissements

Dans tous les cas où cela conditionne notre décision d'investissement, nous diligentons une revue ESG en amont de l'opération d'investissement. Dans les autres cas, nous assurons cette revue ESG dans les premiers temps de la vie de l'investissement afin de basculer dans la formalisation du plan d'actions ESG, outil structurant de notre politique de gestion des risques ESG.

Pour une part significative et croissante des nouveaux investissements depuis 2020, nous inscrivons des objectifs ESG dans les conventions de partage de la performance des cadres clés co-actionnaires afin d'assurer l'alignement des intérêts sur la bonne gestion des risques ESG.

Suivi des investissements

Le plan d'actions ESG est suivi annuellement a minima au sein de l'organe de gouvernance actionnariale. Ce suivi donne notamment lieu à la production d'un rapport annuel ESG de fonds à l'attention des souscripteurs du fonds ainsi que d'un rapport annuel individuel, support des discussions au sein de l'organe de gouvernance actionnariale.

En parallèle de la promotion des meilleures pratiques en matière ESG, le Groupe Siparex a investi dans la constitution d'une équipe dédiée à l'accompagnement opérationnel (Operating Team) de ses entreprises en portefeuilles. L'Operating Team du Groupe Siparex, au relai de l'Équipe ESG, est mobilisée afin de réduire les risques ESG des portefeuilles Siparex.

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Le Règlement SFDR, également connu sous le nom de Règlement européen (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier, impose des règles de transparence aux acteurs financiers en exigeant la prise en compte des risques de durabilité et des impacts négatifs sur la durabilité dans les processus d'investissement.

Le règlement en question représente un jalon emblématique dans le plan d'action de la Commission européenne visant à soutenir le financement d'une croissance durable. Il porte l'objectif d'encourager activement les investissements dans des placements durables afin de créer une environnement financier favorable à la transition vers une économie plus verte.

Au 31 décembre 2022, les produits financiers du Groupe Siparex relevant du règlement SFDR sont classés de la façon suivante :

- 52 fonds classés sous l'article 6 SFDR totalisant 1 230 M€ d'actifs sous gestion (37% des actifs sous gestion)
- 14 fonds classés sous l'article 8 SFDR totalisant 1 800 M€ d'actifs sous gestion (54% des actifs sous gestion)
- 3 fonds classés sous l'article 9 SFDR totalisant 280 M€ d'actifs sous gestion (8% des actifs sous gestion)

63% des encours gérés par le Groupe Siparex au 31 décembre 2022 prenaient en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

